

Le paysage au risque de la politique

Guy Mercier, Jacques Bethemont et Mario Bédard

Volume 46, numéro 129, 2002

Le paysage par-delà la norme : Questions, opinions débats

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/023054ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/023054ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (imprimé)

1708-8968 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Mercier, G., Bethemont, J. & Bédard, M. (2002). Le paysage au risque de la politique. *Cahiers de géographie du Québec*, 46(129), 275–278.
<https://doi.org/10.7202/023054ar>

Le paysage au risque de la politique

Guy Mercier, Jacques Bethemont et Mario Bédard

En Occident, les pouvoirs publics se montrent de plus en plus sensibles à la protection et à la mise en valeur des paysages. Si les objectifs et les méthodes sont très diversifiés, cette volonté politique vise toujours l'instauration d'une norme pour garantir la conservation des paysages chéris ou l'avènement des paysages souhaités. Du coup, la norme paysagère devient, pour notre époque, un facteur non négligeable de l'aménagement du territoire.

Il est évidemment difficile, *a priori*, de douter de la légitimité d'une telle intention et d'une telle démarche. Les autorités politiques ont le droit, après tout, de concevoir et de mettre en œuvre les mesures qu'elles croient utiles au développement social, surtout si elles agissent sous la poussée d'une demande sociale, ce qui semble souvent être le cas en matière de paysage (Montpetit *et al.*, 2002).

Bien entendu, la légitimité politique de penser et d'agir en faveur du paysage n'éteint pas la nécessité de débattre la question des paysages. Au contraire, elle rend le débat encore plus important, car la conception même de la norme et son application s'ajoutent désormais à la dynamique des paysages et à leur perception. On peut même supposer que les objectifs des politiques paysagères puissent être fondés sur des biais conceptuels ou que les actions imposées ou prescrites par ces politiques puissent être inappropriées ou inefficaces, ce qui placerait les paysages en contradiction avec une norme qui est sensée leur correspondre au mieux. Bref, la norme paysagère, en se consolidant peu à peu, a nécessairement complexifié la problématique du paysage. C'est pourquoi il faut maintenant étudier le paysage *à travers* sa norme.

Que la norme soit de plus en plus présente dans la dynamique paysagère ne signifie cependant pas qu'elle soit le seul horizon de la question du paysage. On peut présumer en effet que la norme paysagère n'est pas l'essence même du paysage, et que la réflexion sur ce dernier ne se résume pas à exposer et à interpréter cette même norme pour constituer une doctrine. D'où l'utilité, également, d'étudier le paysage *par-delà* la norme.

Ce projet intellectuel, il ne faut pas s'y méprendre, ne répond nullement à l'appel d'un quelconque libéralisme, voire d'un anarchisme contestant la norme paysagère. Il s'agit simplement de ne pas fermer d'emblée la porte à l'hypothèse inverse : la norme paysagère, en raison d'idéologies et de stratégies qui pourraient l'avoir fait advenir, ne serait-elle pas plutôt – telle une apothéose paradoxale – la consécration de la *fin des paysages* que d'aucuns proclament (Mondada *et al.*, 1992), voire le geste ultime de leur *dévoration*? Vus sous cet angle, les paysages disparaîtraient

effectivement sous la norme paysagère qui, en fait, les apprêterait pour ensuite les offrir à la consommation. Cette hypothèse laisse donc entendre que les territoires – compris comme des entités sociales – auraient autrefois produit le paysage, alors qu’aujourd’hui le paysage, d’abord conçu comme une norme ou un idéal, produirait les territoires ou tendrait de plus en plus à le faire. Au lieu de rejeter sans examen cette hypothèse, mieux vaut peut-être, comme le suggère Augustin Berque (1996), *douter du paysage* et tenter de déceler ce qui se trame derrière le désir paysager contemporain (Ferrier, 1992).

Étudier le paysage à travers et par-delà sa propre norme constitue un vaste chantier que les quelques réflexions réunies au sein du présent numéro des *Cahiers de géographie du Québec* n’ont pas la prétention d’achever. Il s’agit plus modestement d’un matériau qui, nous l’espérons, pourra être d’une certaine pertinence pour la suite de la discussion.

Si le présent recueil invite avant tout au débat, c’est peut-être qu’il est lui-même le résultat d’une *disputation* qui eut lieu en décembre 1999 lors d’un séminaire organisé par le Centre d’études interdisciplinaires sur les lettres, les arts et les traditions (CELAT) de l’Université Laval¹. La formule adoptée pour ce séminaire voulait que des participants livrassent leur pensée en commentant librement un texte de Daniel Le Couédic (« Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l’adoraient ») qui leur avait été fourni au préalable². L’objectif de cet exercice de style était de s’assurer que les propos échangés, aussi libres et contradictoires pussent-ils être, conservent une référence commune pour offrir à l’ensemble une tonalité particulière sans toutefois altérer la richesse polyphonique. En plus d’assister au séminaire, chaque participant était également invité à rédiger, selon la même formule, un texte, de sorte que la discussion entamée se prolonge par l’intermédiaire d’un ouvrage collectif, que nous présentons finalement aujourd’hui³.

Le Couédic, comme plusieurs, soutient que le paysage appartient au registre de la culture, car sa source résiderait dans la sensibilité artistique de chaque individu. Ainsi le paysage, même s’il résulte d’une relation au milieu, demeurerait fondamentalement un attribut de l’émotion. En cela, le paysage aurait une puissance parce qu’il serait une passion qui transporte l’être intime, en l’amenant, par exemple, à recréer dans le monde sensible sa vision paysagère intérieure. Mais cette passion, argumente Le Couédic, aurait été soumise aux assauts d’une politique qui, depuis la Renaissance, s’applique à *domestiquer* la nature et l’espace construit. Il y aurait là tentative d’asservir l’émotion paysagère et son élan créateur aux dictats du pouvoir qui, on le sait, n’est pas toujours bien partagé. L’aménagement du territoire, dans ce contexte, en édictant ou en prescrivant une norme paysagère, deviendrait donc un instrument imposant des modèles idéologiques qui corsètent autant l’inspiration que l’action.

Cette thèse a inspiré chacun des auteurs qui s’expriment à la suite de Le Couédic. Olivier Lazzarotti considère que le paysage, élevé au rang d’absolu, est en réalité une *mise en ordre* du monde visant à contrôler la mobilité géographique et culturelle des populations. Il nous faudrait dès lors, pour échapper à sa contrainte, « outrepasser le paysage ». La fixité sociale et territoriale que secrèterait la norme paysagère, Mario Bédard la retrouve dans la promotion du pays de Beaune qui

assènerait, au seul profit d'une consommation touristique exacerbée, une imagerie *trop* typique de la région, si bien que cette dernière – son territoire et ses habitants – se trouverait immobilisée par sa propre iconographie. François Tremblay et Philippe Poullaouec-Gonidec, regrettant la même impasse, plaident en faveur d'un *ré-enchantement paysager* par la reconnaissance et l'acceptation des regards multiples et changeants que la société porte aujourd'hui sur son milieu. Hérité d'une vision désuète, la norme paysagère devrait, selon eux, céder le pas aux « nouvelles pratiques porteuses de paysage ». Plus conformes aux exigences d'une société où la prépondérance du rural sur l'urbain est définitivement révolue, ces regards autres renonceraient aux attraits d'une ruralité archétypale, tout en prenant le contrepied d'un mouvement déjà ancien d'*industrialisation* de la campagne. À ce titre, ils témoignent d'une *concurrence paysagère* que l'aménagement du territoire devra tôt ou tard arbitrer. Dans cette optique, Guy Mercier se demande si la démocratisation de l'aménagement du territoire, où la norme paysagère est conçue et mise à exécution, ne pourrait pas être un contrepoids utile aux excès politiques de l'*idéalisierung paysagère*. Cela suggère que la norme paysagère, comme l'explique Jacques Bethemont, ne serait peut-être pas une spécificité contemporaine de notre culture paysagère, mais l'une de ses composantes essentielles. Ainsi le pays ne générerait pas le paysage; les deux formeraient plutôt un couple inséparable où l'un serait la condition première de l'autre. Le pays constituerait ce qui est et ce qui devient, alors que le paysage représenterait ce qui pourrait être ou ne devrait pas être. Il est normal, dans ce contexte, qu'un idéal paysager inspire une norme afin d'agir sur le devenir du pays. Ce serait grâce à leur rôle spécifique et à leur réciprocité que pays et paysage se feraient, se déferaient et se referaient. Mais si l'un et l'autre sont la modalité même de leur avenir respectif, ils seraient tout autant, pour l'un et l'autre, potentiellement mortifères. Pour éviter cette issue, ils seraient donc condamnés à se donner la réplique, de sorte que l'inévitable *politisation* du paysage – comme de l'environnement au demeurant – ne signe pas, en contrepartie, la fin de l'existence politique du pays.

NOTES

- 1 Conservant son acronyme, cet organisme est devenu, en 2000, le Centre inter-universitaire d'études sur les lettres, les arts et les traditions grâce à une entente entre l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec à Chicoutimi.
- 2 Le texte de Le Couédic avait d'abord été une communication présentée au colloque *La fabrication du paysage* tenu à Brest en mars 1998. Il a été publié, en février 1999, dans les actes du colloque (Le Couédic, 1999). La version publiée ici a été modifiée pour les besoins du présent numéro des *Cahiers de géographie du Québec* et contient des ajouts.
- 3 Le texte de Mario Bédard fait exception, car ce dernier n'était pas du nombre lors du séminaire. Son commentaire a été intégré en cours de route puisque, conforme à l'esprit de la démarche, il nous semblait étayer le propos.

BIBLIOGRAPHIE

- BÉDARD, Mario (2002) Géosymbolique et iconosphère bourguignonnes. Continuité ou rupture paysagère? Le cas de Beaune. *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (129) : 323-342.
- BERQUE, Augustin (1996) « Douter du paysage ». Dans Jean-Pierre Le Dantec (dir.) *Jardins et paysages, Textes critiques de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Larousse, pp. 614-624.
- BETHEMONT, Jacques (2002) Logiques et limites des politiques et attitudes paysagères. *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (129) : 391-403.
- MONDADA, Lorenza, PANESE, Francesco et SÖDERSTRÖM, Ola, dir. (1992) *Paysage et crise de la lisibilité*. Lausanne, Institut de géographie, Université de Lausanne.
- FERRIER, Jean-Paul (1992) « Le paysage : connaissance, esthétique et éthique ». Dans Loranza Mondada et al. (dir.) *Paysage et crise de la lisibilité*, Lausanne, Institut de géographie, Université de Lausanne, pp. 267-273.
- LAZZAROTTI, Olivier (2002) Le paysage, une fixation? *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (129) : 299-322.
- LE COUÉDIC, Daniel (1999) Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient. Dans Gaël Milin (dir.) *La fabrication du paysage*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et celtique, pp. 7-20.
- (2002) Le paysage tué par ceux-là mêmes qui l'adoraient. *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (129) : 281-297.
- MERCIER, Guy (2002) La norme paysagère. Réflexion théorique et analyse du cas québécois. *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (129) : 355-390.
- MONTPETIT, Christiane, POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe et SAUCIER, Geneviève (2002) Paysage et cadre de vie : réflexion sur une demande sociale émergente et plurielle. *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (128) : 165-189.
- TREMBLAY, François et POULLAOUEC-GONIDEC, Philippe (2002) Contre le tout paysage : pour des émergences et... des oublis. *Cahiers de Géographie du Québec*, 46 (129) : 343-353.